

Questions orales

[Traduction]

LA SAISIE DE REVENUS DE PENSION

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Auparavant, les contribuables qui éprouvaient des problèmes de liquidités pouvaient négocier avec Revenu Canada, mais ce ministère est maintenant entré dans une ère nouvelle caractérisée par des mesures de perception dures, brutales et arbitraires, qui sont devenues courantes, et par l'absence de toute compassion à l'égard des contribuables en difficultés. Si la réalité n'est pas telle que je l'ai décrite, pourquoi le ministre du Revenu national aurait-il, juste avant Noël, saisi une somme de \$100 par mois à même une pension mensuelle de \$254 pour récupérer une dette fiscale remontant à 1976 et qui résultait d'une faillite ayant entraîné pour le contribuable la perte de sa maison et de tous ses biens? N'est-il pas temps que ce ministère revienne à de meilleurs sentiments, qu'il respecte les contribuables et se mette à leur service?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, évidemment, les objectifs, savoir la préoccupation envers le service au public, la justice et le sens humanitaire dans nos relations avec les contribuables, sont les objectifs du ministère. Nous l'avons réitéré la semaine dernière, lorsqu'on a annoncé que quelqu'un ferait une étude afin de nous donner des avis sur la façon d'améliorer nos services au public. Il y a donc réitération d'une volonté en pratique et déjà affirmée de ces préoccupations vis-à-vis du service au public.

Ma deuxième remarque porte sur la question du député, monsieur le Président. A mon avis, lorsque le député parle de *fairness*, il devrait savoir que le plus élémentaire respect des règles du jeu est de ne pas soulever un cas particulier dont on ne connaît pas du tout les circonstances et dont même la loi me préviendrait de discuter, parce que la loi défend de parler d'un cas particulier; ce n'est donc pas reconnaître les règles du jeu et surtout ne pas les respecter. Je tiens à réitérer au député que nous n'avons pas changé notre politique de tenter d'en arriver, avec le contribuable, à un accord quant au montant dû, et aussi quant à un échelonnement, lorsque sa situation financière ne lui permet pas de le rembourser immédiatement, savoir un échelonnement de la dette à rembourser acceptable aux deux parties.

[Traduction]

M. Huntington: Monsieur le Président, je croyais que le premier ministre nous avait demandé de signaler des cas précis au ministre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Il ne convient pas de citer des cas personnels en matière de fiscalité; on peut cependant soulever des principes généraux.

M. Huntington: En toute déférence, monsieur le Président, je n'ai pas cité un cas personnel.

LA DÉFINITION DU TERME «MISÈRE»

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand le ministre accepte que des retraités soient victimes de demandes formelles de Revenu Canada et que cette perte de revenu les plonge dans la misère, pourquoi le système force-t-il les retraités à demander une aide accrue à son ministère pour obtenir que Revenu Canada batte en retraite? Ne se soucie-t-elle pas du fait qu'il incombe à Revenu Canada de définir la misère et de prendre des décisions en conséquence?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que je comprends les ramifications de la question posée. De toute façon, je n'ai pas la réponse, mais je vais devoir demander au député de me donner plus de précisions.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LE BUDGET

LA PRÉSENTATION LE MERCREDI 15 FÉVRIER

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il vient de mentionner son prochain budget. J'aimerais savoir où en est ce budget et quand il sera présenté à la Chambre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes en train de la préparer et de bien le préparer, je l'espère. Il me reste encore à consulter quelques groupes ces jours-ci. Toutefois, je m'attends à ce que ces consultations soient terminées d'ici à la fin de la semaine prochaine et à pouvoir présenter le budget à la Chambre le mercredi 15 février.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ARBITRES DES BUREAUX DE TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à qui j'ai donné un préavis. On m'apprend que la direction du bureau régional de Toronto de la Commission canadienne d'assurance-chômage s'apprête à priver de services les prestataires d'assurance-chômage en supprimant les arbitres dans au moins six bureaux de la région métropolitaine de Toronto. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si les prestataires qui éprouvent des difficultés pourront, comme ils le peuvent maintenant, discuter de leur problème avec un fonctionnaire capable de trancher la question au bureau où ils s'adressent?